



## **ENTENTE ENTRE CANOT KAYAK QUÉBEC ET LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD : DÉVELOPPEMENT DE PARCOURS PAGAYABLES À PRÉVOST ET À SAINT-JÉRÔME**

**Saint-Jérôme, le 17 septembre 2025** – Dans le cadre de l’entente sectorielle de développement pour la mise en valeur et la protection des rivières, la MRC de La Rivière-du-Nord est fière d’annoncer du nouveau dans le développement et la mise en valeur de ses cours d’eau. En effet, une entente de partenariat a été signée avec Canot Kayak Québec afin d’effectuer le développement de parcours pagayables sur la rivière du Nord à Prévost et à Saint-Jérôme.

Ce projet, rendu possible grâce à la collaboration de la Ville de Mirabel ainsi que la participation financière du gouvernement du Québec, vise entre autres à obtenir un rapport de caractérisation des parcours pagayables, la conception de cartes et de panneaux ainsi que la pérennisation des parcours.

« Nous sommes très heureux de ce partenariat qui mettra en valeur notre environnement unique. La caractérisation de ces parcours permettra de favoriser l’accessibilité aux plans d’eau, d’encourager la pratique d’activités nautiques non motorisées sécuritaires et écoresponsables et d’accroître le potentiel récréotouristique de notre territoire. » souligne Xavier-Antoine Lalande, préfet de la MRC de La Rivière-du-Nord.

Plus de détails concernant cette initiative seront partagés au cours des prochains mois.

### **À propos de la MRC de La Rivière-du-Nord**

La Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord comprend les villes et municipalités de Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte, Saint-Jérôme et Sainte-Sophie. La MRC se positionne comme la référence auprès des citoyens et des citoyennes ainsi qu’auprès des entreprises pour un développement régional audacieux.

– 30 –

### **Renseignements**

Kim Lambert  
Conseillère main-d’œuvre et entrepreneuriat — volet communication  
Tél. : 450 436-9321, poste 3230  
klambert@mrcrdn.qc.ca